



Le projet pilote du Barreau du Haut-Canada

VOIES D'ACCÈS

Le projet pilote Voies d'accès

- Le projet pilote Voies d'accès assoit le Programme de pratique du droit du Barreau (PPD) en tant que voie alternative au stage. Voies d'accès offre un moyen de s'adapter à l'évolution constante du paysage juridique de façon proactive et élimine les obstacles à l'accès à la profession créés par la pénurie de stages.
- Avec le PPD, tous les candidats admissibles ont la possibilité d'accomplir le Processus d'accès à la profession d'avocat et d'être admis au Barreau de l'Ontario.
- Le PPD et le stage seront évalués au cours du projet pilote de trois ans pour déterminer les moyens efficaces de formation juridique transitoire. Des améliorations et des ajustements pourraient être apportés au PPD et au programme de stage durant ces trois ans.
- La durée prévue de Voies d'accès est de trois ans avec la possibilité de prolonger pour deux ans maximum.

LE PROGRAMME DE PRATIQUE DU DROIT DU BARREAU (PPD)

- Le PPD du Barreau est un programme expérientiel de formation juridique composé d'une période de cours de quatre mois et d'une période de placement professionnel de quatre mois.
- Les candidats peuvent choisir d'effectuer le stage ou d'accomplir le Programme de pratique du droit pour répondre à l'exigence de formation expérientielle du processus d'accès à la profession du Barreau.
- Le PPD en anglais sera offert par l'Université Ryerson et l'Université d'Ottawa offrira le PPD en français.
- Le PPD sera mis en place pour la période d'accès à la profession de 2014-2015 et débutera en septembre 2014.
- Les candidats du processus d'accès à la profession de 2012-2013 et des années qui suivent seront admissibles à participer au PPD.
- Le PPD fait partie du processus d'accès à la profession du Barreau. Seuls les candidats qui souhaitent être admis au Barreau de l'Ontario et qui sont inscrits au processus d'accès à la profession du Barreau du Haut-Canada peuvent choisir de s'inscrire au PPD.

LE PROGRAMME DE PRATIQUE DU DROIT DU BARREAU À L'UNIVERSITÉ RYERSON

- Le PPD à Ryerson sera axé sur la technologie et reproduira l'expérience de travail dans un cabinet juridique à l'aide d'outils numériques et de moyens de simulation.
- L'Université Ryerson continue de former de nombreux partenariats avec la communauté juridique dans toute la province qui offriront des possibilités de placements professionnels dans tous les domaines de pratique, les cabinets juridiques de toute taille et tous les types d'organisations, y compris là où les stages sont moins courants comme les entreprises, les ONG, les cliniques juridiques, les petits cabinets, les cabinets en milieu rural et les pratiques de droit criminel et de droit de la famille.
- La majeure partie de la composante de cours du PPD de Ryerson sera offerte par l'intermédiaire de modules interactifs en ligne et peut être suivie à Ryerson ou à tout autre endroit offrant une connexion Web. Les candidats au PPD de Ryerson n'auront besoin d'être à Toronto que deux jours au début du programme et environ 10 jours tout au long du programme de quatre mois. Des initiatives régionales seront explorées dans le but de limiter le besoin d'être présents à Toronto.

LE PROGRAMME DE PRATIQUE DU DROIT DU BARREAU À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

- Avec sa longue expérience prestigieuse dans la prestation de son programme bilingue de droit, la [faculté de droit de l'Université d'Ottawa](#) est parfaitement placée pour fournir le PPD en français.
- Le nombre de candidats prévus dans le PPD en français favorisera une formation intensive en personne.

LE PROGRAMME DE STAGE AMÉLIORÉ

- Dans le cadre du projet pilote Voies d'accès, le Barreau élabore des mesures pour mieux évaluer l'efficacité du programme de stage. Ces améliorations seront introduites durant l'année d'accès à la profession 2014-2015.
- Un nouvel outil en ligne d'évaluation du stage comprendra des évaluations faites par les responsables de stage des candidats et basées sur le rendement de ces derniers à l'égard des compétences de base. Ces mesures d'évaluation sont similaires à celles qui seront utilisées dans le cadre du Programme de pratique du droit. Le programme amélioré exigera également que les responsables de stage soumettent un plan de formation.

LE PROGRAMME DE PRATIQUE INTÉGRÉE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAKEHEAD

- Le programme de pratique intégrée de la [faculté de droit de l'Université Lakehead](#) répond à l'exigence de formation expérientielle du Barreau concernant l'accès à la profession d'avocat.
- À commencer par la promotion inaugurale, les diplômés du programme JD de Lakehead n'auront qu'à passer les examens d'accès à la profession et à satisfaire d'accès à la profession relative au stage et au PPD.
- Les étudiants inscrits au programme JD à Lakehead termineront la formation pratique intégrée et feront des stages durant leur diplôme de trois ans. Le programme intègre les compétences juridiques aux connaissances juridiques de fond. Il s'agit du premier programme du genre au Canada à intégrer la formation professionnelle juridique à son diplôme JD. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour les étudiants.

Le Processus d'accès à la profession d'avocat du Barreau

- Le Processus d'accès à la profession d'avocat du Barreau garantit que les candidats possèdent les compétences de niveau d'entrée requises pour être admis au Barreau de l'Ontario.
- Pour être admis au Processus d'accès à la profession d'avocat, les candidats doivent être diplômés d'une faculté de droit canadienne ou avoir obtenu un certificat de compétence du Comité national sur les équivalences.
- Le processus d'accès à la profession comprend les exigences suivantes :
 - Les examens d'accès en qualité d'avocat plaidant et de procureur
 - L'exigence de formation expérientielle – soit le programme de stage ou le Programme de pratique du droit
 - L'exigence de bonnes mœurs.
- Les frais relatifs au processus d'accès à la profession de 2014-2015 seront de l'ordre de 4 700 \$ (plus la TVH) selon le nombre de candidats dans le programme.
- Ces frais prévus sont comparables aux frais de 4 735 \$ de 2005 (plus TVH) payés par chaque candidat pour le Cours de formation professionnelle du Barreau.